



Syndicat national de  
l'environnement



Branche  
Biodiversité

29 avril 2021

# Flash infos

*Information à tous les personnels de l'OFB*

---

## CHSCT du 15 avril 2021

### Un ersatz de dialogue social !

Cette séance est présidée par le directeur général une partie du matin (jusqu'à la pause imposée) et ensuite par le directeur général délégué aux ressources.

**En introduction le président a souhaité rappeler aux OS les règles de bon fonctionnement du CHSCT, notamment pour la nomination d'experts. Les représentant.es du personnel (RP) lui ont rappelé que l'administration devait également respecter ces règles, particulièrement pour la transmission des projets soumis à vote.**

Les RP rappellent que, n'ayant toujours pas reçu confirmation du nombre de jours de préparation auxquels ils ont droit, et étant soumis à l'application d'un forfait télétravail Covid alors qu'il s'agit de travail à distance non choisi (comme tout agent de l'établissement, ils perdent des dizaines d'heures de dépassement imposées chaque mois), ils sont déjà obligés de réaliser une grande partie de leur activité syndicale sur leur temps personnel, à des heures tardives. Dans ce contexte, le Sne-FSU s'opposera à tout projet ne respectant pas les règles établies.

**Nous précisons que la demande des RP était de dédier une séance à l'étude des mentions des agent.es sur le registre de Santé et sécurité au travail, trop souvent balayées ou vues en accéléré, ainsi qu'aux situations difficiles (cf. comptes-rendus précédents). Or, l'administration a souhaité ajouter d'autres points à cette séance et notamment l'instruction habillement. Projet fourni seulement 8 jours avant la séance sous forme d'un document de travail incomplet (manque la partie galonnage qui devrait évoluer).**

Le directeur remettant en cause l'utilité des groupes d'échanges spécialisés (GES), les représentant.es du personnel lui rappellent que les instances sont les seuls lieux officiels pour échanger sur des projets qui ont été préparés en GES, pour gagner du temps. Le CHSCT n'est pas qu'une simple chambre d'enregistrement.



Le président revient ensuite sur les avancées sociales annoncées par la ministre.

- Concours spécial de technicienne, technicien de l'environnement : le DG indique qu'il a écrit au ministère au lendemain du suicide de David COLMAN. La liste complémentaire du concours de 2020 sera retenue et les 9 noms seront promus en 2021. Les noms des futurs agent.es sur liste complémentaire du concours 2021 seront également retenus et promus en 2022 (dans la limite des postes ouverts).
- Quasi statut : un chantier d'évolution statutaire est inscrit sur l'agenda social ministériel. En 2021, les personnels bénéficieront d'une revalorisation salariale avec une enveloppe de 250 000 €. Les modalités d'attribution seront étudiées avec les OS.
- Astreintes dans les SD : le ministère devrait rendre un avis pour le second semestre.

## Point sur la situation de certains services

### SD Mayotte

Le Sne-FSU déplore le fait que le directeur général de l'ONCFS a préféré diligenter une enquête administrative sur le fonctionnement de ce service, alors qu'une enquête CHSCT avait été demandée. Malgré cela, le président du CHSCT s'était engagé à fournir une partie des éléments de l'enquête (les mesures et préconisations) aux RP du CHSCT. A ce jour, rien n'a été communiqué et pourtant certaines mesures ont été prises. De plus, ces mesures, brutales et rapides, interviennent avant l'enquête CHSCT prévue prochainement. Le directeur général dit assumer ses décisions et instaure la pause matinale afin de ne pas répondre plus avant aux questions.

A la reprise, remplacement du président de séance par le DGDR, qui sous-entend finalement que les éléments devant être communiqués ne le seront pas forcément (suite à voir au prochain CHSCT). Encore une fois, l'administration ne tient pas ses engagements.

Le Sne-FSU rappelle que la mission d'enquête du CHSCT sur l'agression des collègues, porte aussi sur l'analyse du fonctionnement du service. De ce fait, il est demandé que la délégation profite du déplacement sur Mayotte pour effectuer une visite de l'implantation.

Cette demande est entendue par le président, qui souhaite cependant bien distinguer la mission relative à l'agression de la visite des locaux.

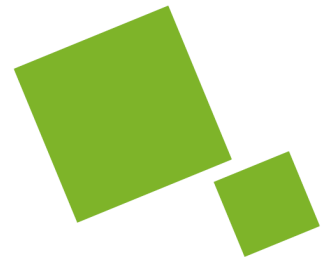
Nous veillerons au respect des compétences de la délégation du CHSCT présente sur place... (à suivre)

### SD Corse du Sud

L'administration a convoqué le médecin coordinateur régional à ce CHSCT. Ce dernier évoque le fait qu'il ne dispose que des informations communiquées par le médecin de prévention de Corse du Sud. A la demande des RP, ce médecin est intervenu et a fait un point sur la situation générale du service, dans le respect du secret médical. Il a émis des préconisations intéressantes. Une enquête du CGEDD (ministérielle), demandée par le Sne-FSU et la CGT, a par ailleurs été acceptée par le ministère... (à suivre)

### SD Ile et Vilaine

La directrice régionale, après un point d'étape, indique les suites données relatives au fonctionnement du service et les actions à mettre en place.



### Suivi des mentions

L'administration précise qu'elle a demandé aux RP de cibler 3 situations pour les aborder en profondeur, afin de préparer et d'inviter les personnes qui pourront répondre. Elle s'inquiète de la durée d'examen des mentions si chacune était étudiée.

Le Sne-FSU insiste, **toutes les mentions peuvent être abordées si nécessaire et en particulier à cette séance qui devait leur être dédiée. Ils signalent que cet examen serait bien moins long, et les questions moins nombreuses, si le suivi était à jour.** Dans le tableau des mentions une colonne « suivi » a bien été ajoutée mais malheureusement cette colonne n'est pas renseignée, les informations manquent.

De nombreuses mentions sont ainsi abordées afin de connaître l'avancement des différents dossiers, et suivre la prise en compte des signalements des agent.es.

Devant certaines questions revenant sur des situations traitées sur des séances précédentes, **l'administration admet que la mise à jour régulière de cette colonne facilitera les échanges. Elle sera complétée pour la visibilité du suivi et ensuite présentée aux membres du CHSCT.**

Le Sne-FSU précise que des alertes ont été formulées en 2020 sur le processus de dépôt de mention, afin d'éviter les blocages et des délais de traitements inadmissibles (plusieurs mois sur St Benoist), mais aussi sur de l'absence de retour aux dépositaires. **L'administration indique que des informations sur le processus seront communiquées aux agent.es prochainement.**

### Visites programmées pour le CHSCT :

Trois visites du CHSCT n'ont pu être réalisées en 2020 en raison des mesures sanitaires : Mayotte, Saint Benoist et la Martinique.

A la demande du secrétariat du CHSCT, la visite de la Martinique est reportée en fonction de l'avancée des travaux sur site.

Les visites de Mayotte (bâtiments du SD et du Parc naturel marin) et Saint Benoist (y compris le pavillon) sont votées à l'unanimité.

**Rappel : Une visite CHSCT permet d'être à l'écoute des agent.es, pour comprendre les conditions de réalisation du travail et les conséquences que cela peut avoir sur leur santé, afin de déterminer les mesures de prévention visant à la protection de la santé physique et mentale et à la protection de tout risque professionnel.**

### Point sur les mesures sanitaires :

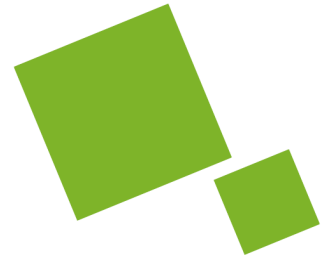
Des fiches mises à jour sont déposées sur l'intranet. Une communication a été réalisée auprès des agent.es sur le rappel des mesures concernant le télétravail COVID. **Le Sne-FSU rappelle pour la énième fois, que le décompte du temps de travail en télétravail COVID ne doit pas être forfaitaire.**

### Point sur l'enquête psychosociale :

Sur l'avancement de ce dossier, le cahier des charges finalisé a été envoyé aux 3 cabinets agréés pour une réponse au 19 avril. Des membres du CHSCT seront associés à la démarche.

### Information sur le réseau de conseillers de prévention :

L'administration annonce la mise en place de la formation des conseillers de prévention sur 5 jours. Le Sne-FSU rappelle au président du CHSCT ses propos sur le respect des règles de fonctionnement et demande la nomination d'assistants de prévention, en lieu et place des correspondants SST. Ceci est conforme à l'article 4 du décret 82-453 et permettrait aux assistants de prévention de bénéficier d'une formation au même titre que les conseillers de prévention, pour leur propre protection.



**Bien qu'un vote sur le sujet soit demandé, le président refuse car il ne veut pas revenir sur le format du réseau et souhaite avancer sur le sujet.**

Le Sne-FSU insiste sur la non-conformité du réseau en nommant des correspondants SST (ce n'est pas prévu par les textes réglementaires) en lieu et place d'assistants de prévention. Le président comprend la volonté du Sne-FSU et indique qu'il réécrira la position formelle de l'administration sur ce sujet dans le PV de ce CHSCT.

**Une fois de plus, on constate le non-respect des textes par l'administration.**

Les RP constatent que le poste de conseiller de prévention national est toujours vacant, l'administration leur demande d'en faire la publicité car ils ne trouvent pas de candidat.

#### **Point sur les déménagements :**

Les représentant.es du personnel demandent à ce que l'avis de l'ensemble des personnels concernés par un déménagement d'un site soit pris en compte. En cas de désaccord d'un agent.e, cela permettra d'être vigilant par rapport au RPS.

Ils demandent également un point d'avancement sur le déménagement de la Martinique, qui n'apparaît pas dans le tableau et pourtant des travaux sont en cours pour préparer un déménagement. De nombreuses mentions ayant fait état des mauvaises conditions de travail, les RP restent vigilant.es et sont en attente du point de situation.

**En résumé, seuls deux points ont été soumis au vote : les PV et les visites déjà actées l'année passée.**

Un vote a été refusé au total mépris du règlement intérieur et les autres points présentés ne disposaient pas du retour d'informations attendues par les représentant.es du personnel, malgré maintes demandes (éléments d'enquête promis et non fournis, suivis de mention non renseignés, ...).

**Le Sne-FSU constate que pour l'administration, le dialogue social signifie écouter et acquiescer en grande partie, mais sans aller au fond des sujets, ni donner de réelles suites, allant même jusqu'à occulter les textes.**

**Ça suffit, place à l'humain**



#### **Nous contacter**

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

Pascal WANHEM

06 69 31 37 36

06 20 99 91 84

[veronique.caraco@ofb.gouv.fr](mailto:veronique.caraco@ofb.gouv.fr)

[wanhem.sne@gmail.com](mailto:wanhem.sne@gmail.com)

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

